



DOSSIER DE CANDIDATURE SAPEUR-POMPIER SAISONNIER

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2023

Le SDIS de l'Isère recrute, pour chaque saison, des sapeurs-pompiers afin de renforcer les équipes opérationnelles. Nous vous proposons donc de nous rejoindre en remplissant le présent dossier qui doit **obligatoirement** être accompagné des pièces demandées et déposé via le formulaire en ligne sur le site internet du SDIS de l'Isère : www.sdis38.fr
Rubrique « Rejoindre le Sdis -> Sapeur-pompier saisonnier »

L'AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le SDIS de l'Isère recrute des sapeurs-pompiers saisonniers du grade de sapeur à adjudant, sous Contrat à Durée Déterminée. Les dates de la saison se déclineront de la façon suivante en fonction des affectations :

- **Bourg-d'Oisans** : du 18 décembre 2023 au 30 avril 2024
- **Huez et les Deux-Alpes** : du 18 décembre 2023 au 21 avril 2024 – (*Attention, pour les chefs d'agrès tout engin et les chefs d'agrès une équipe la saison débutera le 11 décembre 2023*).
- **Vercors** : du 18 décembre 2023 au 11 mars 2024



Les conditions de recrutement :

- ✓ Être majeur
- ✓ FI de SPV complète
- ✓ Visite médicale d'aptitude à jour
- ✓ Autorisation de l'autorité territoriale (pour les SPV hors SDIS de l'Isère) ou du chef de caserne (pour les SPV du SDIS de l'Isère).
- ✓ Avoir réalisé sa FMPA au prorata temporis

Les compétences souhaitées mais non exigées :

- ✓ Permis PL (permis C) en cours de validité – COD 1 et COD 2 PL –
- ✓ Permis VL de plus de 3 ans (ou 2 ans si conduite accompagnée)

Les avantages à intégrer nos équipes :

- * Au sein de notre établissement, les primes de feu, de conduite ainsi que de responsabilité sont intégrées à votre salaire.
- * Vous avez la possibilité d'adhérer aux titres restaurant.
- * Pour le logement, si vous effectuez votre saison au centre 27 - Oisans, vous serez logé sur place (pris en charge par le service).



Autorisation de l'autorité territoriale externe au SDIS de l'Isère

Seule l'autorité territoriale ou son représentant dûment autorisé par délégation, est habilitée à signer cette autorisation.

Cet encart concerne les candidats qui ne sont pas S.P.V. en Isère.

Je soussigné(e) grade, NOM, Prénom : _____

Qualité du signataire : _____

Autorise Madame/Monsieur (NOM-Prénom) : _____

Grade de sapeur-pompier : _____

Volontaire au SDIS de : _____ depuis le : _____

À être recruté(e) en qualité d'agent contractuel de droit public dans le département de l'Isère pour la période de la **saison d'hiver 2023/2024** dans le cadre d'un dispositif de renfort saisonnier **et** à souscrire un engagement en qualité de SPV dans le département de l'Isère pour la même période.

Par ailleurs, je certifie que l'agent a réalisé sa FMPA 2023 au prorata temporis.

Date : _____

Signature & cachet de l'autorité territoriale

CONDUITE EN SITUATION D'URGENCE (CSU ou CSO)

Cette attestation doit être signée par l'autorité territoriale ou son représentant dûment autorisé **par délégation**.

Cet encart concerne les candidats qui ne sont pas S.P.V. en Isère

Origine : ☐ SDIS du département de : _____

Je soussigné(e) grade, NOM, Prénom : _____

Qualité du signataire : _____

Atteste que Madame/Monsieur (NOM – Prénom) : _____

Grade de sapeur-pompier volontaire : _____

conduit les véhicules de service de moins de 3.5 tonnes (VL – VSAV – VTU ...) en intervention depuis plus de 2 ans.

Date : _____

Signature et cachet de l'autorité territoriale

AUTORISATION DU CHEF DE CASERNE ou CENTRE – EN ISÈRE

Seul le chef de centre, le chef de caserne ou son adjoint, est habilité à signer cette autorisation

Cet encart concerne les S.P.V. de l'Isère

Je soussigné(e) grade, NOM, Prénom : _____

Qualité du signataire : _____

Autorise Madame/Monsieur (NOM-Prénom) : _____

Grade de sapeur-pompier : _____

Volontaire à la caserne de : _____

À exercer en qualité de SP saisonnier au centre Oisans ou Vercors, pour la période de la saison d'hiver **2023/2024 dans le cadre du dispositif de renfort saisonnier. Considérant la note de service n°2006-04, j'ai pris connaissance du fait que cet agent ne pourra pas, durant cette période, effectuer de gardes postées dans sa caserne d'origine en qualité de SPV.**

Par ailleurs, je certifie que l'agent a réalisé sa FMPA 2023 au prorata temporis.

Date : _____

Signature



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Nom, Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____ N° département : _____

Résidant à (adresse complète) : _____

Candidat au titre de sapeur-pompier saisonnier au Corps Départemental des sapeurs-pompiers de l'Isère,

J'atteste sur l'honneur :

- Jouir de mes droits civiques ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à mon casier judiciaire ;
- Me trouver en position régulière au regard des dispositions du code national ;
- N'être atteint par aucun état invalidant tant sur le plan physique que psychique incompatible avec les fonctions pour lesquelles je postule ;
- Être à jour de mes formations continues.

Je m'engage :

- À exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- À informer l'autorité territoriale sans délai, par l'intermédiaire de mon chef de centre (caserne) si je suis placé(e) en arrêt maladie ;
- À rendre tous mes effets et attributs liés à ma fonction lors de ma fin de contrat ;

Fait à : _____

le ____ / ____ / ____

Signature de l'intéressé(e)

AFFECTATION SOUHAITÉE

Cochez ci-dessous la ou les caserne(s) où vous souhaitez faire acte de candidature en les numérotant par ordre de priorité

Centre 27 - Oisans

☐ **LE BOURG D'OISANS**



Ordre de priorité : ____

☐ **HUEZ/ALPE D'HUEZ**



Ordre de priorité : ____

☐ **LES DEUX ALPES**



Ordre de priorité : ____

AFFECTATION SOUHAITÉE

Centre 22 - Vercors

☐ **VILLARD DE LANS**



Ordre de priorité : ____

☐ **AUCUNE PRÉFÉRENCE** (votre affectation sera définie en fonction de vos spécialités et des besoins de service)

IMPORTANT

Merci de renseigner l'information suivante :

J'ai eu connaissance de la campagne de recrutement « **saisonnier hiver 2023/2024** » par :

- ☐ La page Facebook du SDIS
- ☐ Twitter
- ☐ Le bouche à oreille
- ☐ Autre (préciser) :





FICHE DE PRISE DE MESURES S.P.V. SAISONNIER

NOM :

Prénom :

Taille :

Tour de taille :

Tour de poitrine :

Taille pantalon civil :

Pointure civile :

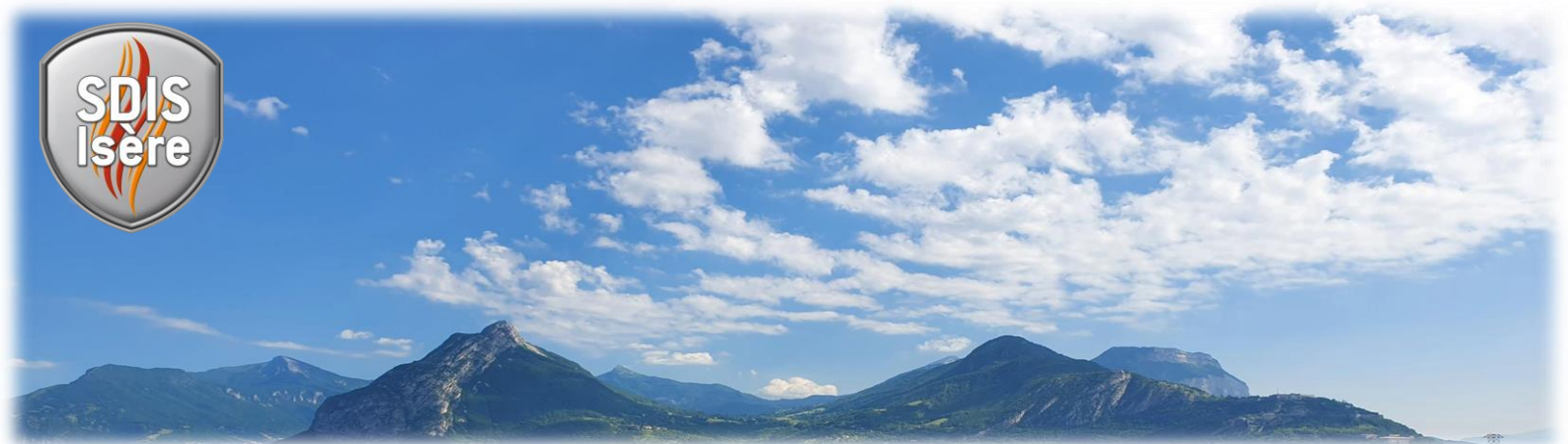
Taille polo civil :

Centre / caserne d'affectation (à remplir par l'administration) :

TYPE DE VETEMENT	TAILLE
Polo	
Chemise F1	
Pantalon F1	Entourer votre taille : C M L XL XXL
Veste F1 ou TSI	Entourer votre taille : C M L XL
Veste Textile	Entourer votre taille : C M L XL
Parka	Entourer votre taille : C M L XL
Surpantalon	
Rangers	
Gants d'intervention	
Casquette	
T-shirt sport	C M L XL
Cuissard sport	C M L XL



Pièces obligatoires à joindre pour les S.P.V. extérieur au SDIS de l'Isère	Observations
1 – Autorisation de l'autorité territoriale <u>complétée et signée</u> (page 2 encart n° 1)	Pour la saison d'hiver 2023-2024
2 – Attestation de conduite en situation d'urgence complétée et signée (page 2 encart n° 2)	
3 – Déclaration sur l'honneur (page 3)	
4 – Fiche de prise de mesures (page 6)	
5 – Curriculum vitae	
6 – Copie de l'attestation de droits à l'assurance maladie <u>à jour</u> (téléchargeable sur www.ameli.fr)	En cours de validité : soit personnelle, soit celle des parents avec mention du prénom du S.P.V. * Attention : vérifier les dates de validité, tous documents non à jour seront refusés
7 – Copie recto-verso du permis de conduire	* Si conduite accompagnée, fournir l'attestation de fin de conduite accompagnée établie par l'auto-école. * En cas de permis PL, la visite médicale doit être valide. * Si vous ne détenez pas le permis de conduire il convient de fournir une pièce d'identité
8 – RIB	
9 – Dernier certificat médical d'aptitude SPV	Il est impératif que la validité de votre certificat couvre la saison entière soit jusqu'au dernier jour de la saison
10 – Copie de <u>tous les diplômes des formations S.P.V.</u>	



Pièces <u>obligatoires</u> à joindre pour les S.P.V. du SDIS de l'Isère	Observations
1 – Autorisation du chef de caserne (page 2)	Pour la saison d'hiver 2023-2024
2 – Déclaration sur l'honneur (page 3)	
3 – Fiche de prise de mesures (page 6)	
4 – Curriculum vitae	
5 – Copie de l'attestation de droits à l'assurance maladie <u>à jour</u> (téléchargeable sur www.ameli.fr)	<u>En cours de validité</u> : soit personnelle, soit celle des parents avec mention du prénom du S.P.V. * Attention : vérifier les dates de validité, tous documents non à jour seront refusés
6 – Copie recto-verso du permis de conduire	* Si conduite accompagnée, fournir l'attestation de fin de conduite accompagnée établie par l'auto-école. * En cas de permis PL, la visite médicale doit être valide. * Si vous ne détenez pas le permis il convient de fournir une pièce d'identité
7 – RIB	
Dans la perspective où vous seriez recrutés, vous devrez vous munir de votre BIP et de votre masse d'habillement <i>(Il sera fourni uniquement un complément de paquetage pour la saison)</i>	

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les chefs de caserne/centre :

LE BOURG D'OISANS	Lieutenant Olivier ROCHEGUDE	04 76 27 98 48
HUEZ EN OISANS	Lieutenant Thierry BUSO	04 76 27 97 65
LES DEUX ALPES	Capitaine Pierre CAMPAYO	04 76 27 97 47
VERCORS	Capitaine Eric THOMAS	04 76 27 99 04